

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

L'an deux mille vingt et le 11 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

**Etaient Présents** : Christophe BEC, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Aurore COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sylvie GUIRAO, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES (ayant reçu pouvoir de Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

**Etait Excusés** : Michel ROUMEGOUS (ayant donné pouvoir à Yannick RECOULES)

**Présents** : 14

**Votants** : 15

**A été élue secrétaire de séance** : Martine TOURNIE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Martine TOURNIE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, Monsieur Molières présente la Commune de Montbazens au conseil municipal afin de donner une vue globale des propriétés bâties et non bâties de la Commune aux nouveaux élus pour pouvoir mener prochainement une réflexion sur les projets futurs.

Monsieur Molières donne ensuite la parole à Monsieur Yannick Recoules pour présenter un bilan des finances de la Commune.

#### **N° 11062020-01 : Constitution de la CAO**

##### **Le conseil municipal,**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,  
Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

##### **Membres titulaires**

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Francis ESPINASSE

M. Yannick RECOULES

Mme Martine TOURNIE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

Sièges à pourvoir : 3

	<b>Voix</b>
<b>Liste 1</b> : Francis ESPINASSE, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE	15

- **Proclame** élus les membres titulaires suivants :

**Liste 1** : Francis ESPINASSE, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE

**Membres suppléants**

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Francis CAZARD

M. Patrick MARTY

M. Daniel MAYANOBE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

	<b>Voix</b>
<b>Liste 1</b> : Francis CAZARD, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE	15

- **PROCLAME** élus les membres suppléants suivants :

**Liste 1** : Francis CAZARD, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE

- **DECIDE** que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

**Membres suppléants**

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Francis CAZARD

M. Patrick MARTY

M. Daniel MAYANOBE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

	<b>Voix</b>
<b>Liste 1</b> : Francis CAZARD, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE	15

- **PROCLAME** élus les membres suppléants suivants :

**Liste 1** : Francis CAZARD, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

- **DECIDE** que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

**N° 11062020-02 : Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 mai 2020 de l'élection du Maire, de 4 adjoints et de 3 conseillers municipaux avec délégation ;

Vu l'arrêté municipal n° 15-2020 du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

	<b>MAIRE</b>	<b>ADJOINTS ET CONSEILLERS AVEC DELEGATION</b>
<b>Population (habitants)</b>	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (en % de l'indice brut 1027)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (en % de l'indice brut 1027)
Moins de 500	25.5	9.9
De 500 à 999	40.3	10.7
De 1000 à 3 499	51.6	19.8
De 3 500 à 9 999	55	22
De 10 000 à 19 999	65	27.5
De 20 000 à 49 999	90	33
De 50 000 à 100 000	110	44

Considérant que la population se situe dans la tranche entre 1 000 et 3 499 habitants, 1431 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet rétroactif au 26 mai 2020, date d'installation du Conseil municipal, le montant des indemnités pour l'exercice ainsi qu'il suit:

- **au Maire**, Monsieur Jacques Molières, une indemnité au taux de 34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **au 1er Adjoint**, Monsieur Yannick RECOULES, une indemnité au taux de 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **au 2<sup>ème</sup> Adjoint**, Madame Régine BROS, une indemnité au taux de 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **au 3<sup>ème</sup> Adjoint**, Monsieur Francis ESPINASSE, une indemnité au taux de 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

- au 4<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Céline VIGUIER, une indemnité au taux de 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- à chacun des Conseillers avec délégation (Messieurs Christophe BEC, Daniel MAYANOBE et Michel ROUMEGOUS), une indemnité au taux de 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

#### **N° 11062020-03 : Désignation d'un délégué au SMICA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué auprès du Syndicat d'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA).

Après le vote du Conseil Municipal est élu délégué auprès du SMICA :

- Monsieur Yannick RECOULES

#### **N° 11062020-04 : Désignation d'un délégué au SIEDA**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après vote du Conseil Municipal, est élu déléguée communal auprès du SIEDA:

-Mme GUIRAO Sylvie

#### **N° 11062020-05 : Désignation d'un délégué au CAUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué auprès du CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron.

Après vote du Conseil Municipal, est élue déléguée communal auprès du CAUE:

-Mme BROS Régine

#### **N° 11062020-06 : Désignation des délégués à l'Office du Tourisme**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil municipal de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès de l'Office de Tourisme du Plateau de Montbazens.

Après vote du Conseil Municipal, sont élus délégués communaux auprès de l'Office du Tourisme:

##### **Délégués titulaires :**

-Mme Aurore COURTOIS

- Mme Nathalie RAOUL

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

**Délégués suppléants :**

- Mme Sylvie GUIRAO
- Monsieur Francis Espinasse

**N° 11062020-07 : Désignation d'un délégué à la DMD**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué auprès de la DMD, Délégation Militaire Départementale de l'Aveyron.

L'élu désigné devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département de l'Aveyron sur les questions de défense.

Après vote du Conseil Municipal, est élu délégué communal auprès de la Délégation Militaire Départementale de l'Aveyron :

- Mr Francis ESPINASSE

**N° 11062020-08 : Détermination des ratios d'avancement de grade**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Départemental (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental réuni le 20 mai 2020,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les ratios ainsi proposés pour l'année en cours.

**N° 11062020-09 : Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des emplois de la Commune de Montbazens suite à la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet et la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet;
- **VALIDE** en conséquence le tableau des effectifs de la Commune de Montbazens tel qu'il figure ci-après:

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1 poste à temps non complet : 20 heures hebdomadaires
				1 poste à temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	3	1 poste à temps non complet : 22h hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 27 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 17.667 heures hebdomadaires
		Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	2	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet : 32 heures hebdomadaires
Médico-sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	2	1 poste à temps non complet : 28h30 hebdomadaires 1 poste à temps non-complet : 14h hebdomadaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la décision aux services de l'Etat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et le Comptable Public ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

**Questions diverses**

**1 – Traitement des boues de la station d'épuration de Montbazens**

Monsieur Molières explique au Conseil Municipal que les boues de la station d'épuration de Montbazens sont épandues chaque année, au Printemps et à l'automne, sur des parcelles agricoles à proximité de la station. Cette année, au vu du risque de propagation du Covid-19, la préfecture de l'Aveyron nous a informés de l'obligation d'hygiéniser, avant tout épandage agricole, les boues produites depuis le 24 mars 2020. Aveyron Ingénierie, assistant à maîtrise d'ouvrage des collectivités aveyronnaises ayant cette problématique, propose d'adhérer à un groupement de commande pour lancer un marché public et trouver une entreprise pour le transport, la déshydratation mobile et l'hygénisation des boues résiduelles des stations d'épuration. Le coût de l'opération est estimé à environ 50€HT le mètre cube de boues à traiter, cela pourrait donc représenter une dépense d'environ 30 000 € pour la collectivité.

Monsieur Molières explique que d'autres solutions moins coûteuses pourraient être envisagées, notamment l'utilisation de lait de chaux. Il précise également que la station de Montbazens a une capacité suffisante pour stocker les boues produites cette année et les épandre seulement en 2021.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal propose de donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions nécessaires pour trouver une solution à ce dossier et en fonction des éléments futurs qu'il pourra recueillir.

**2 – Aménagement du Jardin du souvenir**

Monsieur Molières indique qu'un premier devis a été reçu concernant l'aménagement du Jardin du souvenir au Cimetière. Au vu de la somme importante que représente cette opération, il propose à Francis Espinasse et Michel Roumégous, déjà en charge du dossier, de réaliser d'autres devis pour comparer les propositions des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MONTBAZENS - Séance du 11 juin 2020**

<b>Délibérations</b>
<b>N° 11062020-01</b> : Constitution de la CAO
<b>N° 11062020-02</b> : Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
<b>N° 11062020-03</b> : Désignation d'un délégué au SMICA
<b>N° 11062020-04</b> : Désignation d'un délégué au SIEDA
<b>N° 11062020-05</b> : Désignation d'un délégué au CAUE
<b>N° 11062020-06</b> : Désignation des délégués à l'Office du Tourisme
<b>N° 11062020-07</b> : Désignation d'un délégué à la DMD
<b>N° 11062020-08</b> : Détermination des ratios d'avancement de grade
<b>N° 11062020-09</b> : Tableau des effectifs

**Signatures** :

**Christophe BEC**

**Axelle BOYER**

**Régine BROS**

**Francis CAZARD**

**Aurore COURTOIS**

**Francis ESPINASSE**

**Sylvie GUIRAO**

**Patrick MARTY**

**Daniel MAYANOBE**

**Jacques MOLIERES**

**Nathalie RAOUL**

**Yannick RECOULES**  
(Procuration de Michel  
Roumégous)

**Martine TOURNIE**

**Céline VIGUIER**